
Objet Réponse à la Consultation de l'ART sur la Valorisation de la Boucle Locale.

Cegetel se félicite de la consultation menée par l'ART destinée à revoir la méthode de valorisation de la boucle locale. La méthode actuelle basée sur des coûts théoriques de remplacement ne remplit pas son objectif d'inciter les opérateurs alternatifs à la réplication et aboutit à un tarif trop élevé comparé aux coûts réels supportés par France Télécom, ce qui au final pénalise le consommateur.

Le tarif du dégroupage doit être suffisamment bas pour permettre aux opérateurs d'offrir des services innovants sur le détail.

Dans cette optique, Cegetel considère que :

- les coûts historiques doivent être utilisés pour les actifs de vie longue et incertaine, c'est à dire le génie civil et les câbles ;
- les coûts courants sont adaptés aux actifs de durée de vie plus courte, c'est à dire les répartiteurs ;
- les actifs amortis et plusieurs fois provisionnés ne doivent plus être rémunérés ;
- la valorisation pour les actifs non amortis doit prendre en compte les durées de vie réelles des équipements et non les durées d'amortissement de France Télécom.

En ce qui concerne les autres composantes de coûts, Cegetel approuve la proposition de l'ART de revoir les méthodes d'évaluation des coûts spécifiques et suggère de mettre à jour des à présent les méthodes et modèles utilisés pour évaluer ces coûts en 2000..

Question 1 : Principes d'évaluation des coûts

Les principes énoncés vous semblent-ils pertinents au cas présent ? Parmi ceux-ci, lesquels devraient être considérés prioritairement ? D'autres principes vous semble-t-il devoir être énoncés ?

Le développement de la concurrence sur le détail et l'intérêt du consommateur sont les principes essentiels à considérer.

Le dégroupage qui permet de proposer des services innovants à l'utilisateur final a un rôle primordial dans cette concurrence. Cependant cette option n'est viable que si son tarif est suffisamment faible pour permettre aux opérateurs alternatifs, en fonction de leurs propres coûts, d'offrir des services compétitifs.

D'autre part, on ne peut pas laisser croire que l'application de tarifs basés sur les coûts réels de France Télécom empêche le développement de toute alternative

Cette analyse reposait sur l'idée que seul un tarif supérieur au coût réel de production de France Télécom pourrait permettre à des opérateurs alternatifs moins efficaces car n'ayant pas l'économie d'échelle et l'historique de France Télécom de rentrer sur le marché.

En fait les tarifs reflétant les coûts réels de France Télécom ne vont pas inciter « artificiellement » la concurrence à se développer mais ne va pas non plus l'empêcher s'il apparaît des solutions alternatives efficaces et moins coûteuse que le réseau actuel de France Télécom.

De telles alternatives n'existent pas pour le moment. Des expériences ont lieu pour des boucles locales en FO ou des réseaux CPL mais les coûts très élevés de ces technologies les limitent à des niches incomparables à la couverture permise par le dégroupage.

Question 2 : Références

Pas de commentaires

Question 3 : Coûts comptables historiques

Quelle est votre appréciation de la méthode des coûts comptables historiques ?

Les inconvénients de cette méthode, mis en avant par l'ART ne s'appliquent pas au cas de la boucle locale :

- La BL n'a pas besoin de disposer d'un tarif de référence du marché puisqu'elle n'est pas répliquable,
- La majorité de composants ne sera pas renouvelée et donc non marquée par des ruptures dans les coûts,
- Le problème de l'efficacité ne se pose pas pour les éléments non renouvelés.

On notera aussi que les investissements futurs ne signifient pas systématiquement hausse des coûts. Un investissement peut avoir une justification économique comme la baisse des coûts d'exploitation. Il peut aussi engendrer une réduction du périmètre de la boucle locale. Ainsi le déploiement de fibre dans une partie de la boucle locale (jusqu'au sous répartiteur voir jusque l'abonné) exclut systématiquement cette partie du périmètre de valorisation qui ne concerne que la boucle locale cuivre. Mais elle ouvre un nouveau problème qui est celui du partage ou du dégroupage de la fibre dans la boucle locale et des conditions économiques correspondantes.

La méthode historique n'est donc pas forcément pénalisante et est adaptée au cas de la boucle locale.

Question 4 : méthodes prospectives

Quelle est votre appréciation des différentes méthodes prospectives présentées ?

Il convient de noter que toutes ces méthodes sont tributaires de choix (progrès technique, rémunération du capital) qui peuvent être mal évalués et éloigner le coût de la réalité.

Ce risque est particulièrement important pour la méthode économique qui intègre à la fois le taux de rémunération du capital et le progrès technique dans la dépréciation.

- Question 5 : Simulation et résultats

Quels sont vos commentaires sur ces simulations et leurs résultats ?

Ces simulations montrent finalement que toutes les méthodes sont sensibles aux durées de vie et qu'il convient de bien les choisir.

Comme le souligne l'ART, pour un actif pris seul « *Plus la durée d'amortissement est courte plus les annuités sont élevées* ».

France Télécom peut choisir d'amortir dans ses comptes les actifs de durée de vie longue sur des durées plus courtes que la durée de vie réelle, cependant ce choix ne doit pas pénaliser les autres opérateurs en leur faisant supporter des coûts artificiellement élevés.

D'autre part certains actifs peuvent être amortis dans les comptes et il convient de ne pas faire supporter aux opérateurs et par conséquent aux utilisateurs des coûts inexistantes. La comparaison au cas de l'immeuble amorti dont le loyer n'est pas modifié, généralement avancée, n'est pas valable. En effet on ne saurait comparer le marché de l'immobilier, très compétitif, à celui de la boucle locale où France Télécom est en quasi-monopole. De plus depuis que ces actifs sont amortis France Télécom a déjà accumulé des provisions (le tableau de la page 11 montre que les tarifs actuels sont supérieurs aux coûts réels de France Télécom), il serait donc aberrant de continuer à rémunérer un actif amorti et provisionné plusieurs fois !

Dans l'intérêt du consommateur et du développement de la concurrence, il convient donc, quelle que soit la méthode retenue :

- de cesser de rémunérer les actifs amortis,
- de tenir compte des durées de vie réelles pour la valorisation des autres actifs.

On notera que la méthode économique, en particulier adaptative qui est celle utilisée aujourd'hui, survalue le coût comparé aux autres méthodes, en particulier pour les durées de vie longues. Elle n'est donc pas adaptée pour ce type d'actif.

Question 6 : Application au cas de la boucle locale

Quels sont vos commentaires sur cette appréciation des différentes méthodes : pouvez-vous expliciter et justifier votre propre point de vue ?

Il est pertinent, comme le propose l'ART, de distinguer le cas des actifs de durée de vie longue et incertaine des autres actifs.

La distinction doit se faire selon le type d'actif : le génie civil et les câbles doivent être considérés comme ayant une durée de vie longue et incertaine. Les répartiteurs peuvent être considérés comme ayant une durée de vie courte et finie.

Actifs aux durées de vie courtes ou bien connues

La méthode économique doit être écartée même pour ces actifs, car elle s'éloigne trop des coûts réels or, dans l'intérêt du consommateur, il est indispensable que le tarif reflète les coûts réels de France Télécom.

Actifs aux durées de vie longues et incertaines

Cegetel approuve l'analyse de l'ART sur le fait que « *les inconvénients de la méthode historique sont sans objet sur cette catégorie d'actifs* ».

Ainsi la distinction entre les deux catégories d'actifs doit permettre d'utiliser les coûts historiques sans en subir les inconvénients.

L'application des coûts courants pour les actifs de durée de vie courte et historiques pour les actifs de durée de vie longue répondent aux principes réglementaires rappelés par l'ART:

Efficacité

« *La méthode choisie doit refléter les meilleures pratiques du moment* »

Pour les actifs aux durées de vie longue ou incertaine la meilleure pratique aujourd'hui constitue le maintien de l'infrastructure existante et les coûts historiques reflétant les coûts de cette infrastructure sont adaptés.

« *La méthode retenue doit inciter France Télécom à investir dans sa boucle locale cuivre* »

Comme souligné par l'ART, ce principe est assuré par le fait que les méthodes des coûts courants et historiques sont basées sur les investissements réels de France Télécom.

« *France Télécom doit être incitée à l'efficacité* »

Les méthodes basées sur les investissements réels de France Télécom n'incitent pas à l'efficacité. Mais dans le cas de la boucle locale et en particulier des actifs de durée de vie longue où les investissements sont rares, on peut s'interroger sur la pertinence de ce principe.

Il a en revanche tout son sens pour les coûts d'exploitation. Pour le tarif du dégroupage, ces coûts d'exploitation sont actuellement évalués à partir des comptes de France Télécom ce qui n'incite pas du tout à l'efficacité. Il conviendrait, au nom de ce principe, d'évaluer des coûts d'exploitation d'un opérateur efficace exploitant le réseau de France Télécom et de baser le tarif du dégroupage sur ces coûts.

Signal de long terme

On peut s'interroger sur la pertinence d'un signal de long terme. En effet, il est difficile d'avoir une idée du marché à long terme, et un signal basé sur de telles estimations risque d'être éloigné de la réalité. L'expérience montre qu'il est nécessaire de mettre régulièrement à jour les méthodes de coûts.

On notera au passage que cette vision « court terme » n'est pas du tout incohérente avec un traitement distinct d'actifs aux durées de vie longues et incertaines, au contraire, une vision à court terme rend la durée de vie des actifs relativement plus longue.

Avantage pour le consommateur

Cegetel approuve l'ART sur le fait que « *La méthode des coûts historiques procure une faible annuité à court terme, favorable aux consommateurs.* » Cependant il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur l'évolution des prix et le remplacement des actifs dans le cas des actifs de durée de vie longue pour lesquels Cegetel propose l'utilisation de cette méthode. Ces actifs sont déjà largement amortis et provisionnés. Dans ce contexte d'application, la méthode historique n'est pas « *défavorable à long terme* ».

Non discrimination et cohérence tarifaire

La méthode historique est la seule assurant une « véritable non discrimination entre valorisation dans le cas des cessions internes ou externes. »

Pertinence

Les coûts historiques reflétant les coûts réels de France Télécom sont pertinents.

Ainsi Cegetel considère, contrairement à l'ART, que les coûts historiques sont appropriés pour les actifs de durée de vie longue et incertaine (génie civil, câbles) tandis que les coûts courants doivent être utilisés pour les actifs de durée de vie courte (répartiteurs).

Questions 7 : modalités de mise en œuvre

Quels sont vos commentaires et observations sur ces modalités de mise en œuvre ; d'autres travaux sont-ils selon vous nécessaires et lesquels ? Envisagez-vous d'apporter des contributions concrètes et sous quelle forme ?

Il convient de noter que la présente consultation ne concerne que la méthode de valorisation où de nombreux détails interviennent dans sa mise en œuvre qui peuvent changer complètement le résultat.

La situation au UK illustre bien ce problème : l'OFCOM a réalisé que la réplique de la BL n'était pas envisageable et que le tarif ne devait pas inciter à la réplique. Elle a cependant proposé de maintenir l'ancienne méthode en procédant à des ajustements qui vont diminuer le coût de la BL et donc le tarif du dégroupage. Ces ajustements concernent : le coût du capital, l'annulation de l'effet de sur rémunération du au changement de méthode en 1996, la modification des durées de vie, et entraînent une réduction d'environ 10% du coût de la BL.

L'OFCOM s'est par ailleurs interrogée sur d'autres points :

- La pertinence de l'échantillon considéré pour l'analyse des coûts
- Les stocks
- La représentativité des coûts opérationnels de BT au regard de son efficacité
- Le partage du génie civil entre les différents niveaux de réseau

Tous ces paramètres peuvent avoir un impact sur le coût évalué et doivent donc être abordés dans le cadre de la valorisation de la boucle locale.

Une fois la méthode de valorisation choisie par l'ART, il sera nécessaire de mettre en œuvre concrètement cette méthode. Il faudra en particulier :

- valoriser les investissements non amortis de FT
- définir les paramètres d'application de la méthode (rémunération du capital, progrès technique, durées d'amortissement)

Valorisation des investissements (coûts en capital)

La valorisation des investissements aura un impact direct sur le résultat et le tarif du dégroupage. Il est primordial que les méthodes utilisées pour le retraitement des données soient transparentes.

Paramètres d'application de la méthode de valorisation

L'évaluation des paramètres pour l'application de la méthode doit être pertinente. En particulier :

- les durées d'amortissement doivent être cohérentes avec les durées de vie,
- le taux de rémunération ne doit pas être surestimé, un niveau de 8,4% serait approprié.

Coûts d'exploitation

Actuellement les coûts d'exploitation sont basés sur les comptes de France Télécom. Il pourrait être intéressant de disposer d'autres référence, par exemple de se baser sur les résultats de benchmark internationaux, les statistiques de dérangement, les bilans de sous traitants de France Télécom.

Eléments de référence

On peut s'interroger sur l'intérêt de mettre à jour le modèle actuel de prix à neuf du réseau puisqu'il ne sera a priori pas utilisé pour valoriser la boucle locale.

D'autre part s'agissant de la vérification de la cohérence de la valeur en coûts courants, si cette valeur se base sur la chronique d'investissements réels de France Télécom, ne faut-il pas considérer le coût à neuf tel qu'il a été supporté par France Télécom, plutôt que le coût à neuf aujourd'hui ?

D'autres travaux permettraient de donner des éléments de référence :

- Comparer les coûts et revenus sur les 10 années passées, afin de mesurer l'avance sur la provision,
- Modéliser un réseau aujourd'hui sans investissement de nouveau génie civil,
- Modéliser un réseau de taille identique à celui de France Télécom mais optimisé en terme de technologie et d'architecture.

Questions 8 : actualisation des composantes de coût du dégroupage

Avez-vous des commentaires particuliers concernant les facteurs d'actualisation des différentes composantes du coût du dégroupage ?

Coûts d'exploitation

L'ART doit disposer de références externes. Le point est développé ci dessus.

Coûts spécifiques

Cegetel approuve la proposition de l'ART de revoir ces coûts. En effet il est nécessaire de tenir compte :

- Des données de coûts réels aujourd'hui disponibles,
- De l'effet d'échelle du à la forte croissance du dégroupage sur l'année 2004¹,
- De la mutualisation, le cas échéant, avec les offres DSL de gros.

Les coûts de plate-forme SAV ont été évalués pour un nombre prévisionnel de lignes dégroupées. Il convient dès aujourd'hui de les mettre à jour en tenant compte du nombre actuel et prévisionnel (jusqu'en 2008) de lignes dégroupées et de lignes opérées par France Télécom qui utilisent aussi la plate-forme. Cette mise à jour doit pouvoir se faire rapidement à partir de la méthode ou du modèle développé en 2000.

De même pour les coûts de facturation des DIVOP. Ils ont été définis de façon prospective en 2000 et 2001. Il pourrait être intéressant de prendre en compte aujourd'hui les données réelles de France Télécom, cependant ce traitement risque de prendre du temps et ne doit pas pénaliser les opérateurs et le consommateur. Ainsi en attendant la récupération et le traitement de ces données, il convient, comme pour la plate-forme de dégroupage de mettre à jour les méthodes utilisées en 2000 avec les données connues du marché.

¹ Le nombre de lignes dégroupées a été multiplié par plus de 5 en 2004 et est passé de 270k lignes en janvier 2004 à plus de 1,5M de lignes en janvier 2005.

D'autre part il conviendra de vérifier, par un audit, que les facteurs de retraitement des coûts d'intervention (-25% pour les interventions à tort et +30% pour l'absence d'outil de diagnostique) sont réalistes.

A moyen terme il serait intéressant de conforter ces évaluations par des comparaisons internationales.

Contribution aux coûts communs

Les coûts communs du dégroupage doivent être cohérents avec celui utilisé pour les autres prestations d'interconnexion.

Question 9 : mise à jour de l'assiette

Quelles observations appellent de votre part les différentes options évoquées ?

Il est impensable de prendre en compte l'intégralité des lignes, car il est improbable que toutes les lignes non rentables soient ouvertes au service haut débit à horizon de l'analyse même avec l'intervention des collectivités locales.

On peut aussi s'interroger sur la prise en compte des lignes non ADSLisables qui sont les lignes longues et donc les plus coûteuses. Le niveau actuel du déploiement du DSL doit permettre de disposer de données sur ces lignes afin de les retrancher de l'assiette.

Cegetel considère que les opérateurs seuls ne dépasseront pas l'assiette actuelle. La pondération peut éventuellement être revue afin de prendre en compte les éventuelles interventions des collectivités. Il semble cependant difficile aujourd'hui d'estimer l'impact des actions de ces collectivités et il serait plus sage d'attendre l'observation des effets et d'avoir des éléments concrets qui permettront de bien prendre en compte leur rôle.

Dans tous les cas il convient d'être prudent et de ne pas surestimer l'assiette afin de ne pas pénaliser le consommateur, quitte à la réévaluer dans 2 ans si nécessaire.